

Séance
spéciale 22
juillet 2010

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU VINGT-DEUXIÈME
(22^{ième}) JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MIL DIX (2010) À COMPTER
DE 18 HEURES 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-
DE-VILLE A MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean-Pierre Labonté, maire suppléant,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,

Monsieur le maire suppléant préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré les absences motivées de messieurs Jean Bélanger, maire, et Denis Dubé, conseiller du district 6.

Aucun contribuable n'assiste à la séance alors que deux (2) membres du personnel cadre de la Ville, à savoir messieurs Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi qu'Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

10.07.517

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT
ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION**

Monsieur le maire suppléant, Jean-Pierre Labonté, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et tous reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

10.07.518

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire suppléant et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

3. Ratification d'embauche au Stade du Centenaire.

TRAVAUX PUBLICS

4. Ratification d'approbation des avenants 1, 2, 3 et 7 au contrat d'aménagement de la zone touristique dans le secteur de l'arrivée de l'autoroute 20.

5. Adjudication d'un contrat de services professionnels pour la conception des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux dans le projet d'aménagement d'une piste cyclable à l'arrivée de l'autoroute 20.
6. Demande d'autorisation pour réaliser un projet de prolongement de l'égout pluvial (autoroute 20 - accès Ouest Ultramar).
7. Adjudication d'un mandat de services professionnels à monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre, dans le projet d'aménagement d'une piste cyclable au site d'arrivée de l'autoroute 20.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8. Autorisation de signature de permis dans le cadre de l'absence de monsieur Jules Banville.
9. Approbation des plans de rénovation selon le PIIA pour le restaurant *La Table des Murmures*.

AFFAIRES NOUVELLES

10. Période de questions.
11. Clôture et levée de l'assemblée.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

10.07.519 RATIFICATION D'EMBAUCHE AU STADE DU CENTENAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de monsieur Julien Pigeon afin d'assurer le remplacement du personnel au Stade du Centenaire, et ce, en date du lundi 19 juillet 2010. La présente embauche confère à monsieur Pigeon le statut d'employé en période de probation.

TRAVAUX PUBLICS

10.07.520 RATIFICATION D'APPROBATION DES AVENANTS 1, 2, 3 ET 7 AU CONTRAT D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE TOURISTIQUE DANS LE SECTEUR DE L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de ratifier l'approbation des avenants portant les numéros 1, 2 et 3 au contrat d'aménagement de la zone touristique au site d'arrivée de l'autoroute 20. Ces trois (3) avenants représentent un crédit total de 43 110 \$ plus les taxes au coût des travaux. Le conseil ratifie également l'approbation de l'avenant # 7 représentant un ajout de 28 970,88 \$ plus les taxes à ce même contrat.

10.07.521 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE À L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des propositions de services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réalisation d'une voie cyclable sur le site de l'arrivée de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QU'une firme de consultant a déposé une soumission dans les délais et conditions prévues au devis à savoir la Société DESSAU INC.;

CONSIDÉRANT QU'un comité formé de trois (3) membres de l'équipe de direction de la Ville de Mont-Joli a procédé à l'évaluation intérimaire de ladite proposition et qu'elle satisfait aux exigences stipulées au devis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme DESSAU INC. le mandat de préparer les plans et devis ainsi que d'assurer la surveillance des travaux de réalisation d'une voie cyclable sur le site de l'arrivée de l'autoroute 20, et ce, au montant de 63 040,69 \$, incluant les taxes.

10.07.522

DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT PLUVIAL (AUTOROUTE 20 - ACCÈS OUEST ULTRAMAR)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit procéder à la prolongation de l'égout pluvial au site d'arrivée de l'autoroute 20 dans le cadre de l'aménagement d'un accès à l'ouest de l'entreprise Ultramar;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation pour la réalisation d'un projet d'aqueduc et d'égouts en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement doit être adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

CONSIDÉRANT QU'une fois les travaux achevés, la Ville de Mont-Joli doit transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité:

- **QUE** la Ville présente la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux d'aqueduc et d'égouts;
- **QUE** la firme Roche ltée, Groupe-conseil soit mandatée pour préparer et présenter la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage, une fois les travaux achevés, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli assume les frais de 516 \$ relatifs à ladite demande.

10.07.523 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À MONSIEUR NELSON BANVILLE, ARPENTEUR GÉOMÈTRE, DANS LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE AU SITE D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'accorder à monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre, un mandat de services professionnels consistant à délimiter les limites de la propriété de la Ville de Mont-Joli dans le boisé connu sous le vocable de « Bois à Ben » à proximité du site d'arrivée de l'autoroute 20 ainsi qu'à localiser le sentier aménagé dans ledit boisé. Ce mandat s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement d'une piste cyclable au site d'arrivée de l'autoroute.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.07.524 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE PERMIS DANS LE CADRE DE L'ABSENCE DE MONSIEUR JULES BANVILLE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis et la Ville de Mont-Joli ont convenu d'une formule permettant de recourir aux services de madame Marie-Berline Deschênes afin de remplacer monsieur Jules Banville, inspecteur en bâtiment à la Ville, lors d'absence de ce dernier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil d'autoriser madame Deschênes à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les permis qui devront être émis pendant l'absence de monsieur Banville;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Marie-Berline Deschênes à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les permis normalement émis par l'inspecteur en bâtiment. Cette autorisation s'applique notamment à la période des vacances estivales du titulaire du poste, monsieur Jules Banville, à savoir du 26 au 30 juillet et du 9 au 27 août 2010. Elle prévaudra également lors d'absences causées par la maladie.

10.07.525 APPROBATION DES PLANS DE RÉNOVATION SELON LE PIIA POUR LE RESTAURANT LA TABLE DES MURMURES, 1433, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du restaurant *La Table des Murmures* ont déposé des plans de rénovation pour l'extérieur du bâtiment ainsi que pour l'ajout d'une terrasse sur l'avenue Hébert et l'aménagement paysager du terrain;

CONSIDÉRANT QUE ces rénovations cadrent avec les propositions qui avaient été préparées par la Fondation Rues Principales en 2009;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à l'effet d'accepter, selon les normes du règlement sur les PIIA, les plans de rénovation de la bâtisse, de l'aménagement de la terrasse et de l'affichage tels qu'indiqué aux plans déposés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte les plans de rénovation soumis par les propriétaires du restaurant *La Table des Murmures* du 1433, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli, selon les dispositions du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vigueur pour ce secteur de la Ville. Les membres du conseil adhèrent aux recommandations formulées par le CCU à savoir :

- demander aux propriétaires de revoir l'aménagement du stationnement en plaçant les cases sur le terrain du restaurant perpendiculairement à la ligne latérale Est du terrain;
- exiger des propriétaires de procéder aux travaux sur la base de l'esquisse réalisée par la Fondation Rues principales en juin 2009. La description desdits travaux fait l'objet d'un document qui sera transmis aux propriétaires en annexe de la présente résolution.

Mentionnons enfin que la Ville s'engage à prolonger le trottoir à l'intersection du boulevard Jacques-Cartier et de l'avenue Hébert tel que décrit au point 8 de la liste des travaux évoquée au point précédent.

10.07.526 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

10.07.527 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19h18, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean-Pierre Labonté
Maire suppléant

Yves Sénéchal
Greffier

